



CONSEIL COMMUNAL

Extrait du procès-verbal du conseil communal de Puidoux
Séance du 22 juin 2023

Présidence : M. Jean-Marc Mocellin

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

- Vu** le préavis municipal n° 05-2023, du 30 mai 2023, concernant une demande de crédit TTC de CHF 1'180'000.00 (arrondi) pour la sécurisation contre les chutes de pierres et blocs au Ch. des Plantaz ;
- Ouï** le rapport de la Commission ad hoc ;
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;
- Vu** que cet objet figure à l'ordre du jour.

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à procéder à la sécurisation contre les chutes de pierres et blocs au Ch. des Plantaz, conformément au préavis n° 05-2023;
2. D'octroyer à cet effet un crédit TTC de CHF 1'180'000.00 (arrondi) ;
3. D'encaisser les subventions fédérale et cantonale ;
4. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie communale, sans recourir à l'emprunt ;
5. D'autoriser la Municipalité à porter le montant à charge du service des travaux et de l'amortir par celui-ci.

APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Jean-Marc Mocellin



La Secrétaire

Annick Vouilloz